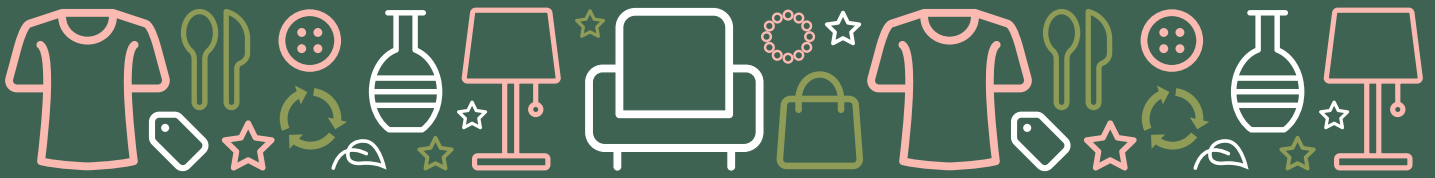




DOSSIER D'INSCRIPTION

THIRD INTERNATIONAL FESTIVAL

DU 27 OCTOBRE AU 1^{ER} NOVEMBRE 2022
ISLE-SUR-LA-SORGUE (FRANCE)



Je soussigné(e) (NOM/PRÉNOM) : _____

m'engage par la présente à vouloir un ou plusieurs stand(s) pour le « Third International Upcycling Festival »
du **27 octobre au 1er novembre 2022.**

POUR LE COMPTE DE :

Raison Sociale : _____

Nom du responsable : _____

Adresse : _____

Code postal : _____ Ville : _____

Téléphone fixe : _____

Téléphone portable : _____

E-mail : _____

Registre du commerce : _____

Code APE : _____

N° Siret : _____

ENSEIGNE

Une enseigne mise à disposition pour chaque exposant avec le nom de votre société et un code couleur pour annoncer votre activité (cochez la case correspondante à votre activité principale) :



INFOS COMMUNICATION :

NOM DE L'ENSEIGNE : _____

(25 caractères max.) _____

Mail : _____

Téléphone : _____

CADRE RÉSERVÉ À L'ORGANISATEUR

Courrier arrivé le ___/___/___

RÈGLEMENT PAR CHÈQUE VIREMENT

RESPONSABILITÉ CIVILE

KBIS ou RECEPISSE

PIECE D'IDENTITE

Événement organisé par la société
Lab Event Factory
29 rue du commandant Faurax - 69006 Lyon

N°



GRILLE TARIFAIRE

Descriptif du Stand :

Les stands d'exposition sont installés à l'entrée du Parc Gautier au 74 Avenue de la Libération en plein centre-ville de l'Isle-sur-la-Sorgue.

Lab Event Factory alloue pour les exposants un module de base comprenant :

Un stand couvert de 3m x 3m ou de 3m x 2m avec des grilles d'exposition

Une table et une chaise

Un raccordement électrique avec spot LED

Un badge d'accès par exposant

COMMANDE

	PRIX HT x QUANTITÉ
Stand nu	200 € HT x = €HT
Stand 2x3m (une table, une chaise, un raccordement électrique et un spot compris)	350 € HT x = €HT
Stand 3x3m (une table, une chaise, un raccordement électrique et un spot compris)	440 € HT x = €HT
Stand 4x3m (une table, une chaise, un raccordement électrique et un spot compris)	540 € HT x = €HT
Stand 6x3m (une table, une chaise, un raccordement électrique et un spot compris)	640 € HT x = €HT

RAPPEL DES CONDITIONS DE RÈGLEMENT

- Solde au 11 octobre 2022

- Aucune commande ne sera prise en considération si elle n'est pas accompagnée de ce règlement

TOTAL HT _____ €

FRAIS _____ 50€

TVA (20%) _____ €

TOTAL TTC _____ €



FICHE D'ENGAGEMENT

Afin de prendre en considération votre réservation, votre dossier devra obligatoirement être accompagné des documents suivants :

Tous les éléments sont à renvoyer avant le 11 octobre 2022.

Tout dossier incomplet ne pourra pas être pris en compte.

1. Le bulletin d'inscription renseigné
2. L'extrait KBIS datant de 3 mois (ou récépissé auto-entrepreneur)
3. La responsabilité civile (activité professionnelle)
4. La photocopie de votre pièce d'identité
5. L'autorisation de droit à l'image dûment signée
6. Le règlement intérieur dûment signé
7. Le règlement du montant des droits d'inscriptions :
 - Soit par chèque à l'ordre de Lab Event Factory (29 rue du commandant Faurax - 69006 Lyon)
 - Soit par Virement bancaire :

RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE

Titulaire du compte : SAS LAB EVENT FACTORY

Domiciliation : BANQUE POPULAIRE AUVERGNE RHONE ALPES

RIB 16807 00400 62763359218 11

IBAN FR76 1680 7004 0062 7633 5921 811

BIC CCBPFRPPGRE

DÉCLARATION SUR L'HONNEUR :

Je déclare sur l'honneur avoir pris connaissance du règlement d'Upcycling Festival - Lab Event Factory et à m'y conformer. J'en accepte toutes les clauses sans réserve, ni restriction et abandonne tout recours contre Upcycling Festival - Lab Event Factory du fait de dommage corporel et /ou immatériel, direct ou indirect, résultant d'incendie, explosion ou dégâts des eaux, ainsi que pour toute perte d'exploitation.

Cachet et signature, précédés de la mention «lu et approuvé», date et lieu

Le dossier complet est à renvoyer par courrier à l'adresse suivante :

L'Upcycling Festival

2 bis avenue de l'Égalité - 84800 L'Isle-sur-la-Sorgue

Ou par email à contact@upcyclingfestival.com

Pour toutes questions, n'hésitez pas à contacter : Maud Biron

06 07 64 07 50 / contact@upcyclingfestival.com



AUTORISATION DE DROIT À L'IMAGE ET CESSION DE DROIT :

1. Droit à l'image

Je soussigné, demeurant à

Autorise Lab Event Factory et ses prestataires techniques, dans le cadre de ma participation au Second International Upcycling Festival qui a lieu du 27 octobre au 1er novembre 2021 à L'Isle-sur-la-Sorgue, à capter mon image (captation vidéo et/ou captation photographique) et à la diffuser conformément aux dispositions ci-dessous.

Les captations de l'image pourront être exploitées et utilisées par Lab Event Factory ou tout tiers désigné par lui dans un but promotionnel uniquement, dans le cadre des actions d'information et de communication autour de l'évènement International Upcycling Festival, dans le monde entier, pendant toute la durée de vie de l'évènement, et notamment :

- lors de projections publiques ;
- par télédiffusion, par tous réseaux de transmission (en analogique ou numérique par voie hertzienne, par câble ou satellite) ;
- sur les réseaux de communication électronique : sites internet de Lab Event Factory (www.upcyclingfestival.com), sites internet de ses partenaires et réseaux sociaux ;
- dans les publications papier (journaux de la profession, affiches, tracts, programmes).

La présente autorisation est consentie à titre gracieux.

2. Cession de droits d'auteur (à faire signer par le créateur dans le cas où l'exposant ne serait pas le créateur)

Je soussigné demeurant à :

Autorise Lab Event Factory et ses prestataires techniques, à filmer et/ou photographier mes créations exposées dans le cadre du Second International Upcycling Festival qui a lieu du 27 octobre au 1er novembre 2021 à L'Isle-sur-la-Sorgue, et à diffuser la captation ou les photos de mes créations, dans un but promotionnel uniquement pour les besoins de communication autour de l'évènement International Upcycling Festival :

- lors de projections publiques ;
- par télédiffusion, par tous réseaux de transmission (en analogique ou numérique par voie hertzienne, par câble ou satellite) ;
- sur les réseaux de communication électronique : sites internet de Lab Event Factory (www.upcyclingfestival.com), sites internet de ses partenaires ; réseaux sociaux.
- dans les publications papier (journaux de la profession, affiches, tracts, programmes).

La présente autorisation est consentie à titre gracieux pour toute la durée des droits d'auteur, et pour le monde entier.

Garantis n'être lié(e) par aucun accord avec un tiers, de quelque nature que ce soit, ayant pour objet ou pour effet de limiter ou empêcher la mise en œuvre de la présente autorisation.

Signature précédée de la mention «lu et approuvé »
(signature de l'exposant et du créateur s'il ne s'agit pas de la même personne)

Fait à, le



RÈGLEMENT INTÉRIEUR :

CONDITION D'ADMISSION : Créateurs et acteurs de l'Upcycling dans les domaines de l'art, la mode et accessoires, la décoration et le design avec un extrait KBIS à jour.

ARTICLE 1 – Les Foires, Salons et Déballages sont ouverts à tous les créateurs munis de leur RC de l'année en cours. L'organisateur aura tous les pouvoirs pour décider du choix des candidatures et régler les litiges de tout ordre, avec faculté d'exclure les contrevenants sur le champ et à tout moment. Aucune reproduction ou copie récente ne sera admise dans l'exposition.

ARTICLE 2 – Le fait d'exposer au THIRD INTERNATIONAL UPCYCLING FESTIVAL implique l'acceptation, automatique et obligatoire, des termes du présent règlement intérieur.

ARTICLE 3 – Le participant s'engage à exposer les marchandises pour lequel il a été sélectionné et devra informer l'organisateur en cas de changement.

ARTICLE 4 – Les emplacements devront être exclusivement occupés par les seuls signataires de cette demande de participation pour vendre sa propre marchandise et reste sous sa responsabilité. Il est formellement interdit de sous-louer ou de partager le stand, sans autorisation préalable de l'organisation.

Il est rappelé qu'il est interdit toute exposition et vente d'objets se rapportant au régime nazi. Aucun meuble ne pourra sortir du Parc pendant les heures d'ouvertures sans autorisation de la société de surveillance.

ARTICLE 5 – Toute demande d'admission ne sera prise en considération que dûment remplie et accompagnée du règlement total. En cas de désistement, 15 jours avant l'ouverture du THIRD INTERNATIONAL UPCYCLING FESTIVAL l'exposant ne pourra en aucun cas prétendre à un quelconque remboursement. Si votre dossier a déjà été enregistré, une somme forfaitaire de 50 euros TTC, pour constitution de dossier, sera automatiquement déduite en cas de remboursement. Les stands loués inoccupés le jour de l'ouverture à 9 heures, seront attribués par l'organisateur à qui bon lui semblera, sans que l'absent puisse prétendre à un remboursement ou à un dédommagement quelconque.

ARTICLE 6 – Il appartient aux exposants de demander à leur propre compagnie d'assurance l'extension à leur stand de l'assurance incendie qu'ils possèdent déjà et, éventuellement de souscrire une assurance complémentaire (vols, pertes, casses...). L'organisateur pour sa part est assuré en responsabilité, en vertu des articles 1382 à 1386 du Code Civil. Tous les autres dommages faisant l'objet de garanties contractuelles doivent être assurés individuellement par chaque exposant.

ARTICLE 7 – Le démarchage, le colportage, la publicité et autres, sont formellement interdits pour toute manifestation similaire non organisée par la société Lab Event Factory .

ARTICLE 8 – Les marchandises vendues sont sous la seule responsabilité du vendeur jusqu'à la remise de celle-ci en mains propres (contre reçu) à l'acheteur ou à son représentant ou transporteur dûment mandaté.

ARTICLE 9 – L'inobservation de tout ou partie de ce règlement entraînera l'exclusion de l'exposant contrevenant. L'exclusion pourra avoir lieu à la volonté de l'organisateur sans tenir compte d'une correspondance en cours, et/ou d'un déballage en cours ou déjà effectué et conformément aux stipulations des articles précédents. Nous vous signalons que l'étiquetage de la marchandise est obligatoire.

ARTICLE 10 – Les allées et dégagements doivent rester libres pendant la durée de la manifestation. Les exposants ne doivent pas encombrer les allées, ni empiéter sur celles-ci et en aucun cas gêner leurs voisins.